



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Période du 30 octobre 2012 au 28 février 2013

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit une analyse détaillée de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité depuis mon précédent rapport en date du 14 novembre 2012 (S/2012/837).

2. Sur fond de crise syrienne, l'arrêt des hostilités entre Israël et le Liban s'est maintenu et, d'une manière générale, la situation est restée stable au sud du fleuve Litani et le long de la Ligne bleue. Bien que les deux parties n'aient pas réalisé de progrès concrets s'agissant de leurs obligations respectives dont elles ne se sont pas encore acquittées au titre de la résolution 1701 (2006), elles sont demeurées engagées à respecter la résolution. Durant la période considérée, chacune a cherché, par l'intermédiaire de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à rassurer l'autre sur sa volonté de ne pas reprendre les hostilités et, dans certains cas, à renforcer la sécurité et à mettre en place d'autres dispositifs de liaison avec la FINUL.

3. Toutefois, des groupes armés non identifiés ont tenté à deux reprises de lancer des roquettes en direction du nord d'Israël depuis le Liban, au moment même où la bande de Gaza et le sud d'Israël étaient en proie à des troubles, du 14 au 21 novembre 2012. La FINUL et l'armée libanaise ont réagi à ces hostilités en renforçant les activités qu'elles mènent en coordination dans la zone d'opérations de la Force.

4. Le 18 janvier 2013, le Président libanais, Michel Sleiman, s'est rendu au siège de la FINUL à Naqoura afin de remercier la Force, au nom du pays, pour le travail accompli et a souligné que la FINUL et l'armée libanaise œuvraient de concert à l'application de la résolution 1701 (2006).

5. Au cours de la période considérée, de violents incidents ont continué de se produire à la frontière libano-syrienne, faisant toutefois beaucoup moins de morts et de blessés. Trois civils libanais au moins, dont un enfant, ont été tués par des tirs syriens et les forces gouvernementales syriennes ont provoqué d'autres incidents en bombardant la zone frontalière, ce qui a causé des dégâts matériels. L'armée libanaise a fait état d'activités persistantes de contrebande d'armes destinées à la



Syrie. Les membres d'un groupe de combattants qui traversaient la frontière pour passer en Syrie auraient été tués par les forces gouvernementales syriennes près de la ville syrienne de Tal Kalakh. Les autorités syriennes ont remis 10 corps au Liban afin qu'ils soient inhumés. Neuf des pèlerins enlevés le 22 mai en Syrie sont toujours retenus en otage.

6. L'incident survenu à Tal Kalakh a déclenché une autre vague de violence à Tripoli, pour la sixième fois dans cette ville depuis le début de 2012, au cours de laquelle 17 personnes sont mortes et 40 autres ont été blessées entre le 4 et le 10 décembre, dans des affrontements entre la communauté sunnite de Bab al-Tabbaneh et les habitants du quartier alaouite voisin de Jebel Mohsen. Le 4 février, un tribunal libanais a lancé un mandat d'arrêt contre le général syrien Ali Mamlouk, chef du Bureau syrien du renseignement, en lien avec l'enquête sur l'affaire Michel Samaha dont j'ai déjà fait état. Le 20 février, un juge a délivré des actes d'accusation contre trois personnes soupçonnées dans cette affaire.

7. Durant la période qui a suivi l'assassinat du général de brigade Wisam al-Hassan, le 19 octobre 2012, le Président du Liban a mené des consultations avec toutes les parties libanaises. L'enquête sur cet assassinat se poursuit sans qu'aucun des auteurs n'ait encore été identifié. Les membres du Mouvement du 14 mars ont continué de boycotter le Gouvernement et le Comité de dialogue national qui ne se sont pas rencontrés durant la période considérée. Les préparatifs des élections législatives prévues en juin se sont poursuivis mais ils ont été relégués au second plan par des désaccords sur l'éventuelle adoption d'une nouvelle loi électorale.

8. Le nombre de réfugiés syriens au Liban a continué de fortement augmenter. Le 25 février, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dénombreait plus de 305 000 réfugiés syriens recevant une aide au Liban, ce qui représente plus du double du chiffre indiqué dans mon précédent rapport et le nombre le plus élevé parmi les pays voisins de la Syrie. En outre, à la même date, on comptait quelque 31 500 réfugiés palestiniens ayant été déplacés de la Syrie au Liban. J'ai évoqué les efforts déployés par le Liban et les besoins du pays face au défi que représentent ces flux de réfugiés lors de ma rencontre avec le Président Sleiman le 30 janvier à Koweït, en marge de la Conférence internationale pour les annonces de contributions à l'aide humanitaire en Syrie, et avec le Premier Ministre, Najib Mikati, le 25 janvier à Davos (Suisse), en marge du Forum économique mondial.

II. Application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

A. Situation dans la zone d'opérations de la Force

9. Durant la période considérée, la situation est généralement restée stable dans la zone d'opérations de la Force. Le calme a régné le long de la Ligne bleue, et les parties ont étroitement collaboré avec la FINUL afin de renforcer les mécanismes de liaison et de coordination. Néanmoins, quelques incidents qui auraient pu conduire à une grave escalade de la violence sont survenus.

10. Le déclenchement du conflit dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, le 14 novembre, a considérablement accru les tensions le long de la Ligne bleue. La FINUL et l'armée libanaise ont pris aussitôt des mesures en vue d'augmenter le

nombre de patrouilles en mettant l'accent sur la prévention de toute activité hostile dans la zone. Le 19 novembre, l'armée libanaise a informé la Force qu'elle avait mis à jour et démantelé deux roquettes de 107 mm prêtes à être lancées d'une plateforme de lancement rudimentaire située entre Mazraat Islamiye et Darjhat (secteur est). Le 21 novembre, la FINUL, après avoir entendu des explosions dans le secteur est de son théâtre d'opérations, a été informée peu après, à la fois par l'armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, que deux roquettes lancées en direction d'Israël depuis les environs d'Al Mansurah, au nord du fleuve Litani et hors de la zone d'opérations de la FINUL, étaient retombées près de Sarda au Liban, juste au nord de la Ligne bleue. Le lendemain, l'armée libanaise a localisé le site de lancement, sur lequel elle a trouvé une troisième roquette, dont le lancement a échoué. À ce jour, les points d'impact n'ont pas été localisés. La FINUL et l'armée libanaise enquêtent sur ces deux tirs de roquettes.

11. Le 17 décembre, une explosion s'est produite dans les environs de Tays Harfa, à environ 2 kilomètres au nord de la Ligne bleue (secteur ouest). Les autorités locales ont informé la FINUL que l'explosion était liée à la destruction d'une bombe à sous-munitions par des artificiers. Les patrouilles de la Force et de l'armée libanaise envoyées sur place pour localiser l'explosion et mener l'enquête ont été momentanément empêchées d'atteindre l'emplacement supposé car un grand nombre de véhicules étaient en stationnement sur la route. La FINUL n'a pu accéder au site que deux heures après l'explosion. L'équipe chargée de l'enquête a observé que le terrain avait été récemment nivelé par un apport de terre et présentait clairement les traces du passage d'un bulldozer. La Force a demandé à l'armée libanaise l'autorisation de creuser le sol ainsi qu'un complément d'information. L'enquête se poursuit.

12. Durant la période considérée, les Forces de défense israéliennes ont continué de violer presque quotidiennement l'espace aérien libanais, en survolant le territoire et les eaux territoriales du pays avec des drones et des avions, y compris des chasseurs. Durant la seule journée du 29 janvier, on a compté 34 violations de l'espace aérien commises par de nombreux chasseurs. Le 28 novembre, au moins six hélicoptères d'attaque israéliens ont pénétré l'espace aérien libanais, volant à basse altitude dans les environs de Tyr; cette action aurait pu porter gravement atteinte à la sécurité et entraîner des risques pour les hélicoptères de la Force qui opèrent régulièrement dans la zone. La FINUL a protesté auprès des Forces de défense israéliennes contre toutes ces violations et a demandé aux autorités israéliennes d'y mettre un terme sans délai. Le Gouvernement libanais s'est également élevé contre ces incidents, mais le Gouvernement israélien est resté sur sa position en réaffirmant que ces survols constituaient une mesure de sécurité nécessaire.

13. En violation des dispositions de la résolution 1701 (2006), les Forces de défense israéliennes ont continué d'occuper la partie nord du village de Ghajar et une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue. La FINUL attend toujours une réponse d'Israël concernant les dispositifs de sécurité proposés aux deux parties le 25 juin 2011, qui doivent faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de la zone. L'armée libanaise avait donné son approbation le 19 juillet 2011, tandis que les Forces de défense israéliennes avaient indiqué que la proposition devait être approuvée par le Gouvernement israélien. En attendant que celui-ci réponde, la FINUL mène des consultations bilatérales avec les parties afin de permettre à la population libanaise des environs d'emprunter en toute sécurité la route SD1, située juste au nord de la zone occupée. Au nombre des sujets de préoccupation liés à la

sécurité, les Forces de défense israéliennes continuent de citer la contrebande de marchandises du Liban vers Israël, qui transiteraient par le village de Ghajar. L'objectif général reste le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue.

14. Au cours de la période considérée, la Ligne bleue a été violée à plusieurs reprises par des bergers et des fermiers libanais, principalement dans la zone des fermes de Chebaa et dans les environs de Blida et de Meiss El Jebel. Alors que certaines de ces violations ont été involontaires, d'autres ont été commises par des civils qui ont déclaré posséder des terres au sud de la Ligne bleue. Le 28 octobre, des civils ont violé la Ligne bleue en la dépassant d'une trentaine de mètres près de Bastara, dans la zone des fermes de Chebaa, puis ont commencé à ériger une clôture autour de quelques oliviers. Par la suite, la FINUL et l'armée libanaise ayant établi que la clôture se trouvait au sud de la Ligne bleue, la Force l'a retirée le 21 décembre. Le 24 janvier 2013, un parlementaire libanais, accompagné de 18 civils dont des journalistes, a franchi la Ligne bleue sur une distance d'environ 15 mètres dans la même zone et a fait une déclaration à la presse. La FINUL a protesté contre ces incidents auprès de l'armée libanaise. Le 31 octobre, les Forces de défense israéliennes ont arrêté un berger soupçonné d'avoir violé la Ligne bleue dans une autre partie de la zone des fermes de Chebaa, mais elles l'ont relâché le jour suivant. Avant de conclure son rapport, la FINUL a fait part des résultats de son enquête sur cet incident aux deux parties afin de recueillir leurs commentaires. Elle les a engagées à ne pas prendre de mesures unilatérales en cas de violation et de recourir plutôt à ses dispositifs de liaison et de coordination.

15. La FINUL et l'armée libanaise ont continué de mener leurs activités opérationnelles quotidiennes de façon coordonnée, et notamment à assurer en commun le fonctionnement de points de contrôle et à effectuer des patrouilles et des exercices conjoints sur terre et en mer. Sur près de 10 000 opérations mensuelles en moyenne, la FINUL en a effectué quelque 1 100 en étroite coordination avec l'armée libanaise. Toutes deux ont poursuivi leurs opérations anti-roquettes, qui se sont multipliées durant le conflit survenu à Gaza en novembre et dans la période qui a suivi, à raison d'environ 400 opérations par mois. De son côté, la FINUL a continué d'assurer le fonctionnement de sept points de contrôle communs le long du fleuve Litani et a effectué des patrouilles hélicoptères de routine au-dessus de sa zone d'opérations.

16. En raison des multiples responsabilités qui incombent à l'armée libanaise en matière de sécurité dans l'ensemble du pays, son déploiement dans la zone d'opérations est resté inchangé par rapport à la période précédente, avec deux brigades et deux bataillons qui s'ajoutent aux éléments de soutien. L'armée libanaise se heurte à des difficultés pour entreprendre de nouvelles tâches avec la FINUL dans le sud du Liban faute de capacités, notamment en raison du manque de casernes et de matériel. S'efforçant d'aider l'armée à remédier à ce problème, la FINUL a fait don aux unités déployées dans sa zone d'opérations de groupes électrogènes, de pièces détachées et de réservoirs d'essence.

17. Durant la période considérée, la FINUL a dans l'ensemble bénéficié d'une totale liberté de circulation dans sa zone d'opérations. Toutefois, des civils locaux ont remis en cause son droit de circuler librement, ce qui a donné lieu à quelques incidents. Le 29 novembre, une patrouille qui s'était approchée involontairement d'une mosquée fréquentée par des femmes a été arrêtée par un groupe de civils à

Rshaf (secteur ouest). Ceux-ci ont fait preuve d'agressivité lorsque le personnel de la Force a refusé de sortir des véhicules, qu'ils ont gravement endommagés. À trois occasions, le 31 octobre, le 12 décembre et le 6 janvier, des incidents se sont produits à Ayta ash-Sha'b au cours desquels les patrouilles de la FINUL ont été bloquées par des véhicules civils et dépouillées de force du matériel appartenant à l'Organisation et d'objets personnels. Lors du troisième incident, le personnel de la FINUL et des journalistes étrangers en reportage ont été retenus durant une heure par la population locale avant de pouvoir repartir. Le 9 février, une équipe de déminage de la Force a été bloquée près de Blida (secteur est) par un groupe de civils. À la suite d'une échauffourée avec des soldats de la paix, les civils se sont emparés d'un appareil photo. Lors d'un autre incident, un civil a tenté de dévaliser des membres du personnel de la FINUL en pointant son fusil en direction de leur véhicule.

18. Dans la plupart des cas, des soldats de l'armée libanaise sont rapidement intervenus sur les lieux, contribuant de manière décisive à mettre un terme à l'incident. Ils ont pu récupérer certains des effets confisqués et les restituer à la FINUL, et ont arrêté le civil qui avait tenté de dévaliser une patrouille de la Force sous la menace de son fusil.

19. Le 26 janvier, lors d'un autre incident, un convoi logistique qui transportait des membres du personnel civil de la FINUL de Beyrouth à la zone d'opérations a dévié par erreur de l'itinéraire convenu et, alors qu'il tentait de rebrousser chemin, s'est trouvé bloqué par un groupe d'individus armés de fusils d'assaut dans les environs de Mazraat el Aarqoub, hors de la zone d'opérations. Les hommes armés ont brièvement arrêté le convoi, fouillé le personnel de la FINUL et confisqué quelques pièces de matériel électronique, avant de l'escorter jusqu'à ce qu'il reprenne son itinéraire.

20. La FINUL a protesté contre tous ces incidents auprès de l'armée libanaise et a rappelé aux autorités du pays qu'il leur incombait au premier chef d'assurer la liberté de circulation de la Force et de garantir la sûreté et la sécurité de son personnel. Au cours de la période considérée, la FINUL a continué d'appeler l'attention des autorités de la justice militaire libanaise sur les enquêtes en suspens concernant ces incidents. Le commandant de la Force a soumis la question au chef de l'armée libanaise, le général Jean Kahwaji, et à d'autres hauts responsables de la sécurité dans le pays. Il s'est également adressé aux autorités locales, aux représentants de l'armée, des services de sécurité et des douanes, ainsi qu'aux députés pour souligner combien il importait que la FINUL circule librement et bénéficie de l'appui des collectivités locales. Tous ses interlocuteurs ont réaffirmé leur ferme soutien à la Force, tout comme le Président Sleiman lors de sa visite. La Force et l'armée libanaise s'efforcent de mettre au point une initiative en vue de mieux faire comprendre à la population locale le mandat et le mode de fonctionnement de la FINUL.

21. Malgré ces incidents isolés, la population locale a continué de se montrer favorable à la FINUL. Grâce à des activités de liaison menées régulièrement avec les collectivités locales, la FINUL a contribué à régler les problèmes susceptibles d'attiser les tensions dans la zone d'opérations. Ainsi, elle a activement facilité la construction d'un réservoir d'eau près de la Ligne bleue à Blida (secteur est). Dans le cadre des activités déployées en vue de gagner la confiance de la population, elle a continué de fournir des services de proximité, notamment des soins médicaux,

dentaires, vétérinaires et une aide à l'éducation, et de mettre en œuvre des projets à effet rapide. Elle a également coopéré avec une large gamme d'acteurs de la société civile à la planification et à l'organisation d'activités d'information et de communication, dont deux foires commerciales auxquelles ont participé les coopératives agricoles locales et des manifestations à l'occasion des journées internationales consacrées à la paix, les femmes et la sécurité, les enfants et les personnes handicapées.

22. La FINUL a continué d'aider l'armée libanaise à prendre des mesures en vue d'établir, entre la Ligne bleue et le fleuve Litani, une zone exempte de personnel armé, de matériel militaire et d'armes autres que celles appartenant aux autorités libanaises et à la Force, un objectif qui ne sera atteint qu'à long terme. Les tirs de roquettes susmentionnés apportent la preuve qu'il subsiste des armes et des éléments armés et hostiles qui sont prêts à les utiliser, y compris dans la zone d'opérations de la FINUL.

23. Le Gouvernement israélien a continué de soutenir que le Hezbollah avait consolidé ses positions et unités militaires dans les zones de peuplement au sud du Liban et que des armes non autorisées y avaient été transférées, y compris dans la zone d'opérations de la FINUL. Lorsque la Force reçoit des informations précises concernant la présence illégale de personnel armé ou d'armes dans sa zone d'opérations, elle reste déterminée à agir en utilisant tous les moyens dont elle dispose dans le cadre de son mandat et dans les limites prescrites par ses règles d'engagement, tel que mentionné dans mes précédents rapports. Cependant, elle ne procède pas à des recherches préventives d'armes dans le sud; elle inspecte, en coordination avec l'armée libanaise, les sites sur lesquels elle a été alertée. Conformément à son mandat, la FINUL n'est pas habilitée à entrer dans une propriété privée sauf en cas de preuve crédible d'une violation de la résolution 1701 (2006), notamment s'il existe, dans les lieux visés, une menace imminente d'activités hostile.

24. Durant la période considérée, la FINUL a relevé à plusieurs reprises la présence illégale de personnel armé et d'armes dans sa zone d'opérations en violation de la résolution 1701 (2006). Comme je l'ai relaté plus haut, deux tirs de roquettes et une explosion ont eu lieu dans les environs de Tayr Harfa. Or, la Force n'est pas en position de déterminer si les roquettes découvertes dans sa zone d'opérations durant la période considérée y ont été introduites en contrebande ou si elles s'y trouvaient déjà. À ce jour, aucune preuve d'un transfert illégal d'armes dans sa zone d'opérations ne lui a été fournie et elle n'en a pas trouvé. Le commandement de l'armée libanaise a continué d'affirmer qu'il était prêt à intervenir sans délai pour mettre un terme à toute activité illégale contrevenant à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et aux décisions gouvernementales y relatives. Plusieurs fragments d'engins non explosés datant de la guerre de 2006 ou d'avant ont été mis à jour par des civils, l'armée libanaise et le personnel de la FINUL, dont une boîte endommagée portant des inscriptions en hébreu et contenant huit grenades. Dans tous les cas, les artificiers de l'armée libanaise ont détruit les munitions.

25. La FINUL a observé des civils qui portaient des fusils et qui chassaient. Il est arrivé que l'armée libanaise interpelle certains chasseurs et confisque leurs armes. Dans d'autres cas, les chasseurs ont quitté rapidement les lieux une fois repérés par les patrouilleurs de la Force ou de l'armée libanaise. Le 24 novembre, cette dernière

a publié un communiqué de presse afin de rappeler l'interdiction de chasser, particulièrement dans la zone d'opérations de la FINUL.

26. La Force d'intervention navale de la FINUL a continué de s'acquitter de son double mandat consistant, d'une part, à mener des opérations de surveillance maritime dans la zone concernée et, de l'autre, à former les membres de la marine libanaise. Depuis mon précédent rapport, les responsables des douanes maritimes libanaises ont contrôlé 307 navires afin de vérifier qu'ils ne transportaient pas d'armes ou de matériels connexes non autorisés. La Force d'intervention navale et la marine libanaise ont organisé 13 ateliers à terre et 20 exercices de formation en mer. Le personnel de la marine libanaise a continué de renforcer ses compétences dans le cadre de huit exercices de formation en service portant sur les opérations de surveillance maritime. Les activités communes ont été limitées du fait du manque de navires libanais en état d'affronter les mauvaises conditions climatiques.

27. Plusieurs incidents se sont produits le long de la ligne des bouées. La FINUL a observé des unités navales des Forces de défense israéliennes qui ont lâché 10 grenades anti-sous-marines, lancé trois fusées et tiré des coups de semonce à 10 reprises le long de la ligne des bouées, prétendument pour éloigner les bateaux de pêche. La Force n'est pas habilitée à contrôler la ligne des bouées, installée de façon unilatérale par le Gouvernement israélien et non reconnue par les autorités libanaises.

B. Mécanismes de liaison et de coordination

28. Les mécanismes de liaison et de coordination de la Force avec les parties ont continué de fonctionner de manière satisfaisante et à plusieurs reprises, les deux parties se sont attachées à renforcer encore les mécanismes de sécurité et de liaison avec la FINUL.

29. Les relations quotidiennes et les activités de liaison entre la FINUL et l'armée libanaise se sont poursuivies efficacement à un niveau élevé. La FINUL est également restée en liaison et a assuré une coordination efficace avec les Forces de défense israéliennes, bien que le projet d'ouverture d'un bureau de liaison à Tel Aviv n'ait pas avancé.

30. Les réunions tripartites sont restées un moyen essentiel de traiter des questions militaires et de sécurité liées à l'application de la résolution 1701 (2006). Elles permettent non seulement de débattre des violations et des incidents survenus entre les parties mais aussi de renforcer la confiance. Elles offrent à la FINUL un cadre pour faciliter l'adoption de modalités pratiques et la conclusion d'accords localisés sur le terrain entre l'armée libanaise et les Forces de défense israéliennes afin d'éliminer d'éventuels points de friction, de désamorcer les tensions dans les points chauds potentiels, de stabiliser la situation et d'améliorer la confiance.

31. À la suite de consultations tenues dans le cadre des réunions tripartites, la FINUL a par exemple procédé à l'enlèvement de gravats qui empêchaient l'eau de s'écouler dans un caniveau près de la Ligne bleue et a remis en état le système d'écoulement pour parer à l'inondation de terres arables situées près de Kafr Kila (secteur est). Elle continue de collaborer avec les parties à la mise en place d'une solution à plus long terme pour faire face aux risques d'inondation dans cette région. Elle étudie aussi des moyens d'atténuer les tensions à Bastara, où des

agriculteurs locaux cultivent des oliviers au sud de la Ligne bleue, et de renforcer la confiance le long du Ouazzani (Hasbani), où des exploitants locaux ont établi une série d'hôtels du côté libanais du fleuve, le long de la Ligne bleue, comme je l'ai signalé dans mon précédent rapport.

32. Le marquage de la Ligne bleue s'est poursuivi à un rythme régulier. Au 13 février, sur les 473 points à marquer, les parties étaient d'accord sur 257. À ce jour, la FINUL a dégagé l'accès à 234 points, parmi lesquels 201 ont été mesurés. Environ 163 bornes destinées à matérialiser la Ligne bleue ont été posées et 145 ont été vérifiées par les deux parties. Comme recommandé à l'issue du bilan stratégique, la FINUL a engagé des pourparlers bilatéraux préliminaires avec les parties pour examiner les points situés le long de la Ligne bleue qui sont jugés litigieux ou problématiques. En accord avec les Forces de défense israéliennes et l'armée libanaise, elle a aussi entamé des travaux de remise en état des bornes de démarcation de la Ligne bleue déjà construites.

33. Après que les Forces de défense israéliennes et l'armée libanaise ont fait savoir qu'elles souhaitaient examiner des moyens de régler les questions de sécurité maritime avec la FINUL, celle-ci a entamé des pourparlers bilatéraux préliminaires avec les parties, comme je l'ai précisé dans mon précédent rapport, pour s'assurer de leur position respective et relever d'éventuels points communs. Sur la base de ces discussions préliminaires, la Force a également commencé à élaborer un projet de dispositions pratiques de sécurité maritime qu'elle a l'intention de présenter aux parties en vue de recueillir leurs observations.

34. Conformément aux priorités définies dans le bilan stratégique, la FINUL a poursuivi son dialogue stratégique avec l'armée libanaise en vue de renforcer ses capacités. Le dialogue stratégique reste un élément certes distinct mais qui fait partie intégrante du plan global de renforcement des capacités de l'armée libanaise. En étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la Force a continué d'étudier la possibilité d'établir un mécanisme de coordination avec l'armée et le Gouvernement libanais et avec les donateurs internationaux, y compris les pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres, afin d'assurer l'adoption d'une approche globale et la fourniture d'un appui en faveur du mécanisme de dialogue stratégique.

C. Désarmement des groupes armés

35. Dans sa résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité a appelé à l'application intégrale des dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) qui exigent le désarmement de tous les groupes armés au Liban afin qu'il n'y ait plus d'armes dans le pays sans le consentement du Gouvernement, et que celui-ci soit le seul à exercer son autorité dans le pays.

36. Le fait que le Hezbollah et d'autres groupes armés qui échappent au contrôle de l'État libanais possèdent toujours des armes en violation des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) continue de limiter la capacité de l'État à exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur le territoire. Le Hezbollah a continué de reconnaître ouvertement qu'il dispose d'une capacité militaire importante distincte de celle de l'État libanais. Il affirme que ses armes visent à dissuader Israël d'attaquer.

37. La nouvelle vague de violence qui a secoué Tripoli du 4 au 10 décembre et les violents affrontements armés qui se sont déroulés durant la période considérée dans le rapport ont une nouvelle fois mis en évidence la menace que représente la prolifération des armes qui échappent au contrôle de l'État. Le fait qu'il s'agisse de la sixième vague de violence frappant Tripoli en 2012, l'intensité des affrontements et l'utilisation d'armes de gros calibre témoignent d'une escalade inquiétante. Le calme est revenu après que l'armée libanaise s'est déployée en nombre dans les quartiers touchés et à différents points stratégiques dans toute la ville à la suite de l'adoption, le 9 décembre, d'un nouveau plan de sécurité par le Conseil supérieur de défense. Bien que la situation soit restée calme dans l'ensemble, cinq personnes ont été blessées le 18 janvier dans un incident impliquant un convoi qui transportait le Ministre de la jeunesse, Faisal Karami.

38. L'armée libanaise a continué de se déployer en d'autres endroits, selon les besoins, pour désamorcer les tensions politiques, refréner la violence et prendre des mesures contre les responsables. Le 12 novembre, elle s'est déployée pour contenir une vague de violence à Saida après qu'un affrontement entre des membres du Hezbollah et des partisans du cheikh Ahmad al-Asir a fait trois morts et au moins quatre blessés. Lors des interventions qu'elle a effectuées pour assurer le maintien de l'ordre, l'Armée libanaise a essuyé des morts et des blessés, notamment le 1^{er} février, où deux de ses soldats ont été tués dans un raid lancé à Aarsal pour arrêter un militant recherché. Cette attaque a été largement condamnée et les efforts se poursuivent pour arrêter les responsables.

39. Le Président Sleiman est resté très attaché à la reprise des activités du Dialogue national, qui ne s'est pas réuni depuis le 20 septembre. Le Président avait ce jour-là présenté un document dans lequel il décrivait sa vision d'une stratégie générale de défense nationale, axée sur le principe selon lequel seule l'Armée libanaise était autorisée à utiliser la force ainsi que les cadres et mécanismes de contrôle et d'utilisation des armes détenues par le Hezbollah. Les dirigeants du Mouvement du 14 mars ont refusé de participer aux réunions depuis l'assassinat du général de brigade Wissam al-Hassan le 19 octobre 2012.

40. Le démantèlement des bases militaires du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et du Fatah-Intifada décidé par le Dialogue national en 2006 et demandé à maintes reprises par l'Organisation des Nations Unies n'a pas avancé. Ces bases continuent de porter atteinte à la souveraineté du Liban et empêchent l'État de surveiller et de contrôler efficacement une partie de sa frontière avec la République arabe syrienne.

41. Dans le camp de réfugiés palestiniens d'Ain el-Heloué, les tensions se sont accrues le 23 janvier puis les 18 et 19 février entre des groupes fidèles au régime et d'autres soutenant l'opposition syrienne. Les affrontements ont été relativement limités; le comité palestinien chargé de la sécurité dans le camp a réussi à les contenir. Mis à part ces incidents, la situation dans les camps a été calme dans l'ensemble. Le 22 janvier, le Gouvernement libanais a décidé de financer le Comité de dialogue libano-palestinien pendant trois ans.

D. Embargo sur les armes et contrôle des frontières

42. Dans sa résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États devaient empêcher, de la part de leurs ressortissants ou à partir de leurs

territoires ou au moyen de navires de leurs pavillons ou d'aéronefs de leur nationalité, la vente ou la fourniture à toute entité ou individu se trouvant au Liban d'armes et de matériels connexe de tous types. Dans la même résolution, il a demandé au Gouvernement libanais de sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée sur le territoire de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériels connexes.

43. Les représentants du Gouvernement israélien ont toujours prétendu que le Hezbollah recevait en permanence de nombreuses armes en provenance de la Syrie. L'ONU prend ces allégations au sérieux, mais elle n'est pas en mesure de les vérifier de façon indépendante. À la suite des élections israéliennes de janvier 2013, des ministres du Gouvernement israélien ont déclaré publiquement que le Gouvernement syrien avait l'intention de transférer au Hezbollah des systèmes d'armes avancés et peut-être aussi des armes non classiques. Ils ont averti que ces transferts d'armes représenteraient une menace importante et qu'Israël prendrait des mesures pour les empêcher. De hauts représentants du Hezbollah ont déclaré une nouvelle fois qu'ils n'avaient pas l'intention d'acquérir d'armes chimiques.

44. Dans une lettre datée du 31 janvier 2013 (A/67/721-S/2013/70), le Représentant permanent de la République arabe syrienne a signalé que le 30 janvier, des avions israéliens avaient violé l'espace aérien syrien et bombardé un centre de recherches scientifiques situé près de Damas. Il a affirmé que les rapports parus dans la presse faisant état d'un raid israélien contre un convoi se rendant au Liban étaient dénués de fondement. Bien que l'Organisation des Nations Unies n'ait aucune précision et ne soit pas en mesure de vérifier ces allégations de façon indépendante, j'ai pris note avec une profonde préoccupation de cet incident et j'ai appelé tous les intervenants à prévenir les tensions ou leur escalade dans la région et à respecter strictement le droit international, en particulier en ce qui concerne l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les pays de la région.

45. L'armée libanaise a continué de lutter contre la contrebande entre le Liban et la Syrie. Il y a eu des incidents répétés de tirs transfrontaliers : les forces armées syriennes ont tiré à l'arme légère et à l'arme lourde contre le Liban, qui, au moins à trois reprises, était à l'origine d'échanges de coups de feu. Le 25 décembre, un enfant libanais a été tué par des tirs à l'arme légère provenant de l'autre côté de la frontière. Les 23 et 24 février, au moins deux Libanais ont succombé à des tirs provenant de la Syrie, ce qui a amené le Président du Liban à présenter une plainte, à exiger la cessation des tirs et des bombardements prenant le Liban pour cible et à souligner la nécessité de continuer de respecter la politique de neutralité adoptée par le Liban. Des armes et des combattants ont continué à traverser la frontière libano-syrienne. Le 1^{er} novembre, un Syrien a été tué et plusieurs membres du personnel de sécurité libanais ont été blessés dans un échange de coups de feu après qu'un véhicule a tenté d'entrer illégalement au Liban, près de la ville d'Arsal. Le 30 novembre, un groupe de combattants (13 Libanais, 3 Syriens et 1 Palestinien) aurait été tué par les forces syriennes à Tal Kalakh, Syrie, après avoir franchi la frontière avec le Liban. Le 17 février, des tirs transfrontaliers nourris liés à des affrontements armés dans des villages syriens situés à proximité ont été signalés dans la vallée de la Bekaa-Nord. Des combattants du Hezbollah auraient aussi été tués dans des combats en Syrie, à cette date et avant.

46. Les mouvements de groupes armés et d'armes entre le Liban et la Syrie et les incidents transfrontaliers répétés ont une fois encore montré que les forces de sécurité libanaises avaient besoin de moyens plus importants pour gérer et contrôler la frontière. Les donateurs ont annoncé une aide supplémentaire à l'intention des autorités libanaises, dont une partie servirait à poursuivre les efforts de renforcement et d'intégration de la gestion des frontières sur le long terme entrepris avec la participation de toutes les branches concernées des forces de sécurité libanaises. L'armée libanaise a continué de travailler à l'élaboration d'un plan d'une valeur de 1,6 milliard de dollars des États-Unis qui vise à améliorer ses capacités et ses compétences. Ce plan a été présenté au sein du Gouvernement, à un niveau élevé, et devrait être soumis officiellement aux donateurs d'ici peu. Il vise à obtenir un financement national et international pour répondre à ces besoins, qui sont urgents.

47. Le nombre de réfugiés syriens au Liban a beaucoup augmenté durant la période considérée, notamment après les combats intenses qui ont eu lieu aux environs de Damas en décembre. D'après les estimations, 78 % des 305 000 réfugiés qui reçoivent officiellement une assistance au Liban seraient des femmes et des enfants. On a constaté une augmentation notable du nombre de réfugiés au sud du Litani, région où sont inscrits quelque 4 200 réfugiés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés prévoit d'ouvrir un bureau d'inscription à Tyr pour l'immatriculation des réfugiés au cours des prochaines semaines. Partout, les conditions hivernales ont fait que l'hébergement est devenu une priorité, et le manque d'aide disponible que j'ai signalé dans mon dernier rapport pose maintenant un grave problème.

48. Le 3 décembre, en dépit des appels lancés pour empêcher d'autres réfugiés syriens d'entrer sur le territoire, le Gouvernement libanais a fait part d'un plan visant à répondre aux besoins des réfugiés syriens. En décembre également, l'Organisation des Nations Unies a présenté un plan régional révisé dans lequel elle a demandé un montant de 267 millions de dollars pour le Liban. J'ai présidé la Conférence internationale des donateurs pour la Syrie tenue le 30 janvier à Koweït, à l'occasion de laquelle les donateurs se sont engagés à verser plus de 1,5 milliard de dollars d'aide aux réfugiés syriens dans les pays voisins, y compris au Liban, et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays à cause du conflit. Au Liban, la présence des organismes humanitaires des Nations Unies a rapidement pris de l'ampleur sur le terrain et des efforts importants ont été faits pour accélérer l'immatriculation des réfugiés.

49. Les réfugiés palestiniens ont continué de chercher un abri dans des camps au Liban après que leurs camps situés en Syrie ont été attaqués. De nombreux Palestiniens sont entrés au Liban entre le 17 et le 20 décembre, notamment après les affrontements intenses qui se sont déroulés à Yarmouk, un quartier de Damas à forte population palestinienne. Au 25 février, quelque 31 500 Palestiniens de la République arabe syrienne avaient rejoint l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) au Liban, dont 5 200 réfugiés récemment arrivés au sud du Litani. L'Office s'efforce de collaborer avec des organisations non gouvernementales à la fourniture d'une aide.

E. Mines terrestres et bombes grappes

50. Le Centre libanais d'action antimines, qui dépend de l'armée libanaise, est responsable au plan national du déminage à des fins humanitaires et de la gestion des données sur la lutte antimines. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui à la lutte antimines est un programme du Service de la lutte antimines des Nations Unies mis en œuvre pour seconder la FINUL dans le déminage de la Ligne bleue en organisant des séances de formation à l'intention des contingents et en assurant la validation et le contrôle de l'assurance qualité. À l'heure actuelle, 8 équipes militaires de déminage manuel, 3 équipes militaires de destruction d'explosifs et 1 équipe de déminage mécanique sont déployées dans la zone d'opérations de la FINUL. Plus de 809,94 mètres carrés de voies d'accès à des points situés le long de la Ligne bleue ont été déminés durant la période considérée. En outre, 10 mines antipersonnel et un engin non explosé ont été découverts et détruits, deux points de la Ligne bleue ont été déminés et deux autres sont en cours de déminage. Parallèlement, le Service de la lutte antimines a continué de former le personnel civil et militaire de la FINUL, en plus d'effectuer des visites d'assurance qualité sur les sites opérationnels et de faire des démonstrations.

F. Délimitation des frontières

51. La délimitation et la démarcation de la frontière entre la Syrie et le Liban, en particulier dans les zones où la frontière est contestée ou incertaine, comme demandé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1680 (2006) et 1701 (2006), n'ont toujours pas progressé. La violence transfrontalière résultant de la crise syrienne a une nouvelle fois montré qu'il fallait remédier dès que possible à ce problème.

52. Le règlement de la question de la zone des fermes de Chebaa n'a pas non plus avancé. Ni la Syrie ni Israël n'ont réagi à la définition provisoire de cette zone que j'ai donnée dans mon rapport du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/641).

III. Sécurité et sûreté de la Force

53. La FINUL et les autorités libanaises ont continué de coopérer étroitement pour assurer la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel de la Force. En complément des mesures prises par le Gouvernement, la FINUL a poursuivi l'application de ses propres mesures d'atténuation des risques, qu'elle réévalue régulièrement, de même que ses plans de sécurité. Elle a organisé une formation à l'intention de son personnel pour le sensibiliser à la sécurité. L'amélioration des infrastructures physiques et des équipements du quartier général permettent de continuer d'assurer la protection des forces.

54. La Force a continué d'observer les procédures judiciaires engagées auprès du tribunal militaire libanais contre des personnes accusées d'avoir mené ou planifié des attaques contre des Casques bleus de la FINUL, la dernière ayant eu lieu en 2011. L'appel de décisions rendues en octobre 2012 dans une affaire de tentative d'attentat contre la FINUL en 2008 a été encore reporté à juillet 2013 pour des questions de procédures.

IV. Déploiement de la Force

55. Au 13 février 2013, l'effectif militaire de la FINUL s'établissait à 10 826 soldats, dont 383 femmes. Le personnel civil comportait 337 membres recrutés sur le plan international et 655 recrutés sur le plan national (dont respectivement 101 et 164 femmes). La FINUL bénéficie aussi du concours de 51 observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Liban de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont 1 femme.

56. Depuis mon précédent rapport, l'Espagne a réduit de 25 % l'effectif de contingents qu'elle fournit à la FINUL, le ramenant à 701 soldats, et a annoncé qu'elle le réduirait encore d'ici à mai 2013. Par ailleurs, la Serbie a déployé une section d'infanterie au sein du contingent espagnol dans le cadre d'un accord bilatéral avec l'Espagne. Dans le cadre du recalibrage de plusieurs unités de la Force, en application des recommandations figurant dans l'étude des capacités militaires récemment menée, l'Indonésie a elle aussi réduit ses effectifs, qui sont passés de 1 446 soldats à 1 188.

57. Le Groupe d'intervention navale compte actuellement sept navires (3 frégates, 1 corvette et 3 vedettes rapides), ainsi que deux hélicoptères. Le nouveau navire-amiral brésilien a été reçu le 13 janvier 2013. La FINUL attend l'arrivée d'un nouveau navire indonésien en avril, ce qui permettra de revenir au nombre de navires requis (huit).

V. Observations

58. Je me réjouis que le calme continue de régner dans la zone d'opérations de la Force et le long de la Ligne bleue. Je félicite les parties de préserver la stabilité dans la région, en pleine crise syrienne, et de déployer tous leurs efforts pour préserver la cessation des hostilités. Quelques incidents auraient pu néanmoins prendre de graves proportions. J'exhorte les deux parties à : continuer de coopérer avec la FINUL pour maintenir le calme actuel; réduire au minimum les incidents et les faire cesser; chercher des solutions pratiques localisées; et construire sur les acquis en renforçant les mécanismes de liaison et de coordination qui ont été mis en place entre elles.

59. Je reste préoccupé par le peu de progrès qui ont été faits en ce qui concerne la conclusion d'un cessez-le-feu permanent et le règlement à long terme du conflit, tels qu'envisagés dans la résolution 1701 (2006). J'espère que les deux parties, conformément aux conditions prévues pour permettre la mise en œuvre intégrale des dispositions de cette résolution, iront au-delà de cette cessation des hostilités fragile et comprendront qu'il est dans leur intérêt commun de s'efforcer d'atteindre ces deux objectifs. J'encourage tous les intéressés à renouveler leur engagement à cet égard et à collaborer avec mon Coordonnateur spécial et la FINUL pour trouver des moyens d'avancer vers la réalisation de ces objectifs.

60. D'importantes obligations imposées par la résolution ne sont toujours pas remplies et exigent une action des deux parties. Je m'inquiète de ce qu'il reste des armes non autorisées sur la zone d'opérations de la FINUL, en violation de la résolution, comme l'a prouvé la tentative de lancement de roquettes depuis cette zone pendant la période considérée. L'explosion qui a eu lieu aux alentours de Tair Harfa pendant cette période est aussi préoccupante. Il incombe au premier chef aux autorités libanaises de faire en sorte qu'il ne se trouve pas de personnel armé,

d'équipements militaires et d'armes non autorisées dans cette zone. Dans ce contexte, j'appelle aussi les deux parties à coopérer pleinement avec les équipes d'enquête de la FINUL pour les aider à établir les faits liés à ces attaques et ces violations, en leur facilitant l'accès aux personnes et aux lieux concernés ainsi qu'aux informations pertinentes dont elles disposent.

61. Je m'inquiète de ce qu'Israël a continué de violer l'espace aérien libanais pratiquement quotidiennement en utilisant en particulier des chasseurs à réaction et des hélicoptères de combat volant à faible altitude pendant la période considérée. J'appelle une fois encore le Gouvernement israélien à cesser de survoler les eaux territoriales et le territoire libanais. L'occupation persistante par les Forces de défense israéliennes du nord de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue constitue aussi une violation de la résolution 1701 (2006), qui impose à Israël de retirer ses forces armées de la zone en question.

62. Le conflit syrien continue de peser gravement sur la sécurité et la stabilité du Liban. Le manque de progrès réalisés dans la délimitation de la frontière libano-syrienne ne justifie pas les violations graves et répétées de l'intégrité territoriale du Liban, qui ont fait des morts et des blessés, et causé des dégâts matériels. Je demande au Gouvernement syrien de mettre fin à toutes les violations de la frontière et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

63. La participation signalée de certains éléments libanais au conflit syrien est contraire à la politique de dissociation adoptée par le Liban. Je prend note avec une grande inquiétude du fait que des citoyens libanais ont trouvé la mort dans l'incident de Tal Kalakh, de même que des membres du Hezbollah combattant en Syrie. Une telle participation, ainsi que la poursuite de la contrebande d'armes par la frontière, présentent des dangers évidents pour le Liban. J'exhorte tous les dirigeants politiques libanais à prendre des mesures pour s'assurer que le Liban reste neutre vis-à-vis des conflits extérieurs, conformément à l'engagement qu'il a pris dans la Déclaration de Baabda.

64. Je reste préoccupé par l'impasse politique dans laquelle se trouve toujours le pays depuis l'assassinat du général de brigade Wissam al-Hassan, le 19 octobre 2012. Je félicite l'équipe du Président Sleiman des efforts qu'elle mène pour limiter les tensions politiques et continuer d'assurer la stabilité au Liban face au conflit qui se prolonge en Syrie. Je crains que les désaccords concernant la loi régissant le régime électoral n'aient pris le pas sur la préparation des élections. J'encourage toutes les parties au Liban à veiller à ce que les élections aient lieu sur une base consensuelle, dans le respect du cadre juridique et constitutionnel. L'Organisation continue d'apporter un appui technique aux fonctionnaires chargés de préparer les élections. J'espère que les arrangements qui ont été convenus comprendront des mesures visant à augmenter la représentation des femmes. Je souligne combien il importe, pour la stabilité du pays et la réalisation de progrès soutenus au plan politique, que des élections libres, régulières et crédibles se tiennent rapidement.

65. Le fait que le Hezbollah et d'autres groupes échappant au contrôle de l'État détiennent toujours des armes continue de menacer la souveraineté et la stabilité du Liban et est contraire aux obligations qui lient le pays en vertu des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Je regrette que, pendant la période à l'examen, les dirigeants libanais n'aient pas réussi à se rencontrer, dans le cadre du dialogue national, pour évoquer entre autres cette question, et j'encourage tous les intéressés à répondre dès que possible à l'appel du Président en faveur de la reprise du dialogue. Je continue de penser que l'objectif qui consiste à faire en sorte

qu'aucune arme n'échappe au contrôle de l'État ne pourra être atteint qu'au moyen d'un processus politique lancé par le Liban à cette fin, et je crois que le dialogue national reste le meilleur mécanisme pour y parvenir. Je demande donc une nouvelle fois que les décisions qui ont déjà été prises dans le cadre du dialogue national soient appliquées, en particulier celles qui concernent le désarmement des groupes non libanais et le démantèlement des bases militaires du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et du Fatah al-Intifada.

66. Je salue les efforts que déploient sans relâche les forces de sécurité libanaises pour maintenir la stabilité dans tout le pays. Il importe qu'elles reçoivent de la part de toutes les forces politiques le soutien nécessaire à leur action, et que des efforts redoublés soient déployés pour s'attaquer aux sources de violences répétées, comme celles qui ont éclaté à Tripoli. La récurrence d'incidents violents montre que le Liban doit encore prendre des mesures concrètes pour lutter contre la présence d'armes échappant au contrôle de l'État, et pour assurer la mise en œuvre effective de la résolution 1701 (2006). Je rappelle à tous les États Membres qu'en vertu de celle-ci, ils sont tenus d'empêcher la vente ou la fourniture d'armes et de matériels connexes au Liban, sauf celles autorisées par le Gouvernement libanais. Je demande aux autorités libanaises de faire en sorte que toutes les personnes ou entités impliquées dans les incidents violents cités dans le présent rapport et dans les précédents soient tenus de répondre de leurs actes, conformément à la résolution 1701 (2006), qui réaffirme qu'il importe que le contrôle exercé par le Gouvernement libanais s'étende à la totalité du territoire du pays. Je rappelle en outre que le Conseil a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de l'assassinat du général de brigade Wissam al-Hassan, ainsi que ceux qui ont participé aux tentatives d'assassinat d'autres personnalités politiques l'année passée. Il est inacceptable que les dirigeants politiques libanais continuent d'avoir des raisons de craindre pour leur vie. Des mesures doivent être prises pour dissiper ces craintes.

67. Je saisis cette occasion pour saluer l'unité des responsables dans les camps palestiniens situés au Liban, qui ont joint leurs efforts à ceux des autorités libanaises pour maintenir l'ordre face à la crise syrienne. Je me félicite en outre de la décision prise par le Gouvernement libanais de continuer d'appuyer le Comité de dialogue libano-palestinien pour une nouvelle période de trois ans. Il est urgent d'améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens au Liban – sans préjuger du règlement de la question des réfugiés dans le cadre d'un accord de paix global. L'arrivée de plusieurs milliers de nouveaux réfugiés palestiniens en provenance de la Syrie dans les camps libanais déjà surpeuplés impose un lourd fardeau supplémentaire aux habitants, et de nouvelles difficultés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui s'efforce leur venir en aide. J'exhorte les États Membres à soutenir encore davantage les activités de l'Office, compte tenu des charges supplémentaires qui pèsent sur ces ressources.

68. Je rend hommage au Gouvernement et au peuple libanais qui accueillent et aident les réfugiés syriens et félicite le Gouvernement de s'être engagé à ouvrir ses frontières aux personnes, déplacées par le conflit en Syrie, qui cherchent refuge au Liban. L'afflux de nouveaux réfugiés ayant traversé la frontière pour gagner le Liban s'est nettement accéléré au cours des deux dernières périodes, ce qui pose de plus en plus de difficultés dans le pays. J'invite la communauté internationale à répondre aux appels lancés par les dirigeants libanais à cet égard et à leur apporter une aide en conséquence. Les ressources promises lors de la conférence internationale d'appel de fonds pour une aide humanitaire à la Syrie devraient contribuer à alléger le fardeau qui pèse sur le Gouvernement et le peuple libanais et

je remercie tous ceux qui ont répondu si généreusement à ces appels. Il faut maintenant que ces fonds parviennent rapidement à leurs destinataires afin de soulager les souffrances des réfugiés, et pour que le Liban puisse continuer d'accueillir un nombre croissant de réfugiés au rythme actuel. J'exhorte le Gouvernement à continuer de planifier son action en conséquence. L'Organisation continuera d'aider le Liban à relever ce défi jusqu'à ce que les réfugiés puissent rentrer chez eux.

69. Je m'inquiète des restrictions imposées à la liberté de mouvement de la FINUL ainsi que des comportements agressifs à l'égard de son personnel. Si leur nombre est faible par rapport à l'ensemble des activités opérationnelles menées par la Force, ces incidents contreviennent aux résolutions 1701 (2006) et 1773 (2007) et risquent de dégrader et de nuire aux opérations de la FINUL. Le personnel de la Force doit être en mesure de circuler librement pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, et il incombe au premier chef aux autorités libanaises de s'assurer que la Force peut mener ses opérations sans entrave.

70. Les exigences auxquelles les Forces armées libanaises ont été soumises au cours de la période considérée ont été lourdes – dans le sud du pays, aux côtés de la FINUL; le long de la frontière avec la Syrie; ainsi qu'au niveau de la sécurité intérieure –, le tout dans un contexte d'instabilité régionale intense et de tensions politiques et sectaires dans le pays. Il est encourageant que pour la première fois, à la demande du Gouvernement, les Forces armées libanaises aient tenté de déterminer leurs besoins immédiats par ordre d'importance compte tenu de ces multiples défis, notamment en élaborant un plan visant à renforcer ses capacités.

71. Je félicite les Forces armées libanaises de coopérer étroitement avec la FINUL malgré les multiples responsabilités qu'elles doivent assumer dans l'ensemble du pays en matière de sécurité, en particulier pendant ces périodes d'exacerbation des tensions. Je suis reconnaissant aux pays qui continuent de leur fournir une aide indispensable et j'encourage la communauté internationale à montrer qu'elle continue d'être déterminée à aider à renforcer leurs capacités, y compris celles de la marine. Dans ce contexte, il est impératif que la FINUL et les Forces armées libanaises continuent de se concentrer sur le dialogue stratégique et que ce processus bénéficie du soutien actif de toutes les parties prenantes nationales et internationales.

72. Je me félicite du travail qui a été accompli dans l'élaboration du plan de renforcement des capacités des Forces armées libanaises, et des efforts déployés pour faire en sorte que ce plan reflète les exigences et objectifs du dialogue stratégique. J'encourage le Gouvernement libanais et la communauté internationale à soutenir activement le plan une fois qu'il sera définitivement arrêté. Je me tiens prêt à aider les forces armées et le Gouvernement libanais à cet égard. L'Organisation continuera par ailleurs de soutenir les efforts que déploient les services de sécurité libanais, en collaboration avec les donateurs, pour améliorer la gestion intégrée des frontières.

73. Malheureusement, eu égard au paragraphe 10 de la résolution 1701 (2006), aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la région des fermes de Chebaa. J'appelle une nouvelle fois la Syrie et Israël à transmettre leurs réponses concernant la délimitation provisoire des frontières de la région en question, que j'ai proposée en octobre 2007 (S/2007/641).

74. Les perspectives d'exploration pétrolière et gazière en Méditerranée orientale sont restées hautement prioritaires pendant la période considérée, notamment pour ce qui est de l'exploitation des ressources au large des côtes, qui pourrait être profitable tant à Israël qu'au Liban. J'espère que les deux pays pourront délimiter leurs zones économiques exclusives maritimes respectives et mener les préparatifs nécessaires en vue d'explorer et d'exploiter leurs ressources sans que cela donne lieu à des tensions. L'Organisation se tient prête à aider les deux parties sur ce point si elles en font la demande.

75. Le peuple libanais a continué de faire preuve d'une grande capacité de résistance face aux menaces et événements dans la région, en particulier ceux qui sont liés à la crise en Syrie. Il s'est montré généreux en accueillant tant de personnes qui fuyaient ce conflit. Il se prépare maintenant à des élections importantes. Les dispositions qui ont été prises dans la résolution 1701 (2006) ont largement favorisé la stabilité qui, bien que fragile, rend tout cela possible. C'est aussi grâce à ces dispositions qu'un calme sans précédent a continué de régner de part et d'autre de la Ligne bleue entre le Liban et Israël depuis 2006. La sécurité et la stabilité à long terme exigent de mettre un terme au conflit dans la région, et de s'acheminer vers une paix juste, durable et globale. En ces temps difficiles, il sera essentiel que les Gouvernements libanais et israélien restent fidèles à leurs engagements et s'emploient à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006).

76. Je souhaite remercier tous les pays qui fournissent des contingents et du matériel à la FINUL. Je félicite en outre le Chef de la mission de la FINUL et commandant de la Force, le personnel militaire et civil de la Force, ainsi que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et le personnel de son bureau, qui tous continuent de jouer un rôle critique en contribuant à promouvoir la stabilité le long de la Ligne bleue et au Liban.